

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 18647

présenté par

M. Peytavie, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 16 à 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a vocation à supprimer le décalage de l'âge d'ouverture des droits qui passe de 57 à 59 ans pour les catégories actives.